
Procédure ArODES (Archive ouverte de la HES-SO) pour le domaine Economie et Services

1 Contexte

L'Archive ouverte ArODES¹ est née en 2015 pour répondre aux besoins du domaine Economie et Services, puis a été étendue à l'ensemble des domaines de la HES-SO en 2017. Créée par la société TIND Technologies², elle est compatible OAI-PMH³ et son contenu est moissonné par tous les grands moteurs de recherche, tant généralistes que scientifiques.

Depuis le 1er janvier 2018, ArODES constitue un point d'accès unique aux publications scientifiques et professionnelles des collaboratrices et des collaborateurs des différents domaines et hautes écoles de la HES-SO. Ses objectifs sont:

- offrir une grande visibilité aux publications des collaboratrices et collaborateurs des hautes écoles de la HES-SO ;
- permettre un accès libre et rapide aux connaissances issues de la recherche ;
- centraliser et archiver de manière pérenne ces publications.

Pour le domaine Economie et Services, ArODES constitue également la base de données de référence concernant les indicateurs de performance de la recherche liés aux publications (I1, I2, I4).

Afin que cette archive ouverte reste cohérente tant avec la Stratégie nationale Open Access qu'avec celle de la HES-SO, le Rectorat a édicté des Règles communes pour l'archive ouverte ArODES HES-SO (ci-après : RC).

La présente procédure a pour but de préciser, en conformité avec les RC, le cadre du dépôt et de la diffusion des publications scientifiques et professionnelles des collaboratrices et des collaborateurs du domaine Economie et Services.

2 Archivage

L'Infothèque de la HEG-GE⁴ est chargée d'archiver les publications des collaboratrices et des collaborateurs des six hautes écoles du domaine Economie et Services. Les types de publications suivants sont archivés dans ArODES et pris en compte pour le calcul des indicateurs :

- articles scientifiques ;
- articles professionnels y compris les articles dans les médias s'apparentant à des articles professionnels (ex : AGEFI) et rédigés entièrement par des collaboratrices ou collaborateurs des hautes écoles du domaine Economie et Services ;

¹ <http://arodes.hes-so.ch/>

² avec le logiciel INVENIO développé au CERN : <http://invenio-software.org/>

³ Site officiel du protocole : <http://www.openarchives.org/>

⁴ <http://www.hesge.ch/heg/infottheque>

- papiers de conférence publiés (full papers et short papers) ;
- livres et chapitres de livres ;
- rapports de recherche ;
- thèses de doctorat effectuées dans le cadre d'un projet de recherche ou en tant qu'employé-e d'une haute école du domaine Economie et Services.

Sont référencés dans un fichier Excel à part et pris en compte pour le calcul des indicateurs (mais non-archivés dans ArODES), pour autant qu'ils répondent aux critères des Délimitations pour les indicateurs déterminés par le Comité RaD du domaine Economie et Services:

- les articles de presse ;
- les émissions de radio ;
- les émissions de télévision ;

Ne sont pas pris en compte :

- les présentations pour lesquelles il n'existe pas un article écrit (full paper ou abstract) ;
- les présentations sous forme de slides et les posters ;
- les publications sur les réseaux sociaux ;
- les documents de cours ou parties de cours ;
- les publications des vacataires.

L'archivage éventuel d'autres types de documents doit faire l'objet d'une demande au Comité Ra&D du domaine Economie et Services qui statue. Toutefois, s'il est question de l'archivage éventuel dans ArODES de types de documents non prévus par les RC, une demande doit être adressée au Comité Ra&D du domaine, qui la soumet au Dicastère Recherche et Innovation pour approbation.

2.1 Accès au texte intégral des publications

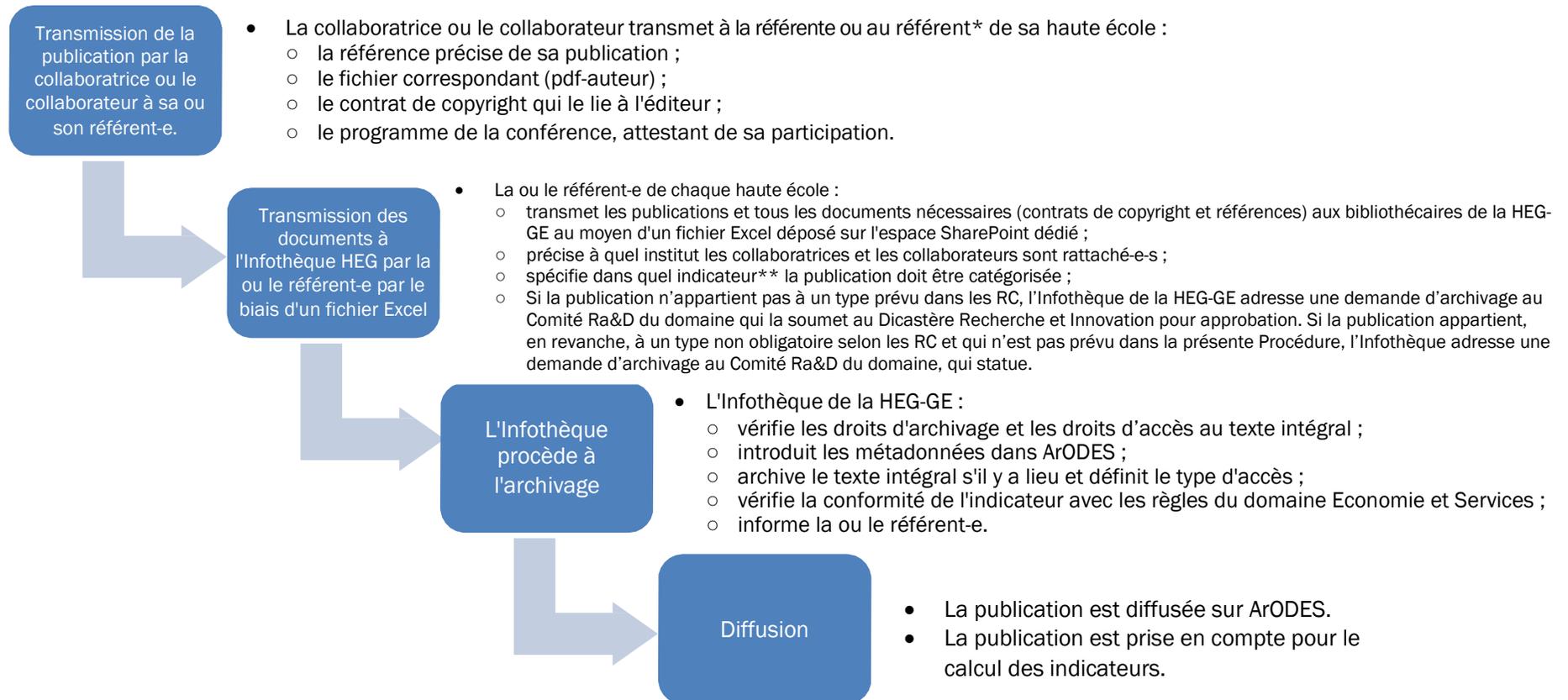
Deux types d'accès sont définis pour ArODES :

- accès public : signifie que le texte intégral est visible de tout le monde, les droits de copyright le permettant ;
- non diffusé : lorsque le copyright ne permet aucune diffusion de la publication en dehors du cercle des collaboratrices et des collaborateurs de la HES-SO.

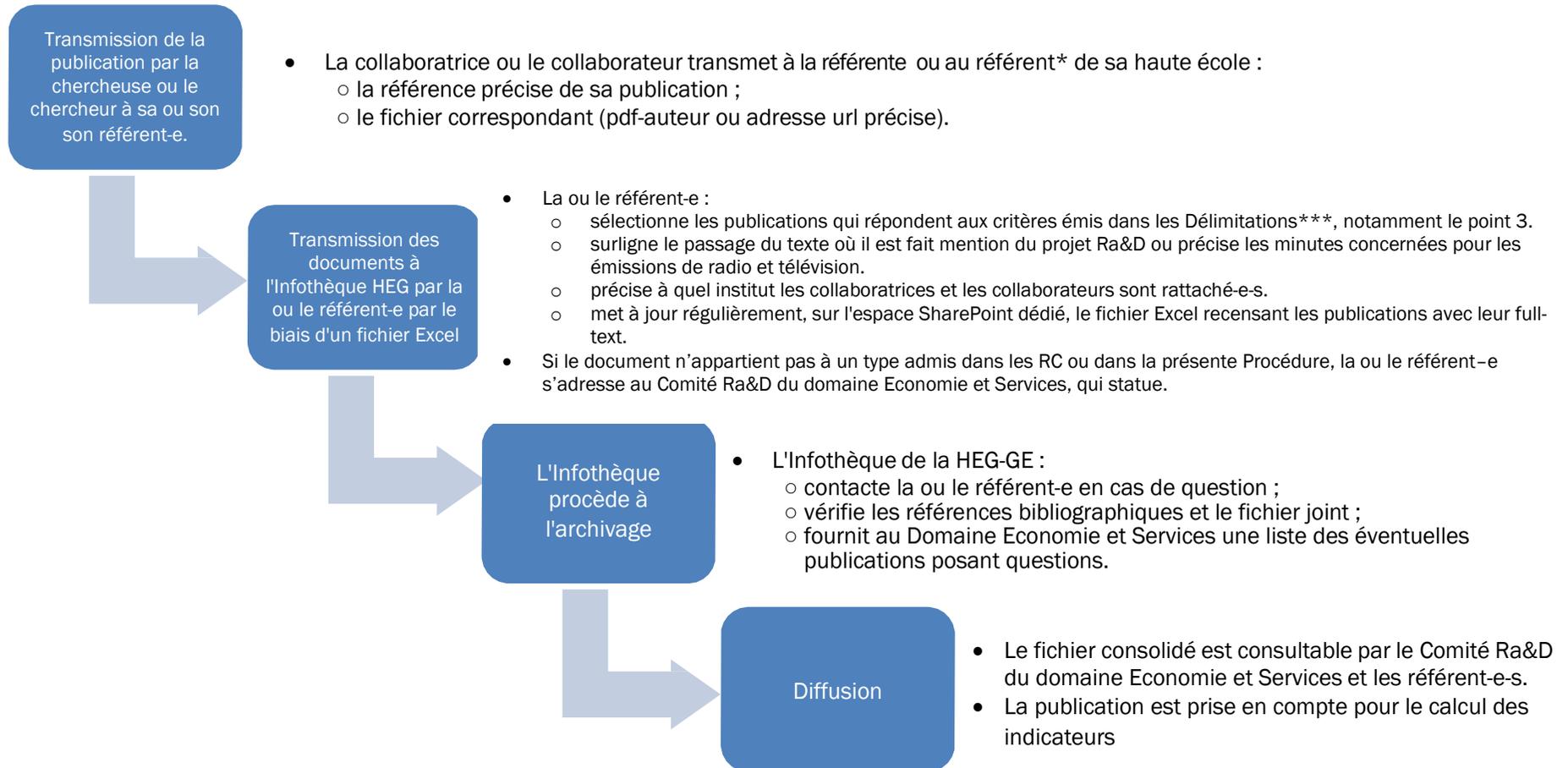
Le fichier Excel référençant les apparitions médias n'est accessible qu'aux membres du Comité Ra&D du domaine Economie et Services et aux référent-e-s.

3 Processus

3.1 Processus pour les publications archivées dans ArODES



3.2 Processus pour les apparitions médias (référéncées dans un fichier Excel)



* Un-e référent-e est nommé pour chaque haute école.

** Les indicateurs de performance de la recherche sont calculés notamment sur la base des publications, en fonction de leur type.

*** « Délimitations pour les indicateurs » déterminés par le Comité Ra&D du domaine Economie et Services.

4 Rôles et responsabilités

4.1 Les collaboratrices et les collaborateurs

La collaboratrice ou le collaborateur s'engage à :

- **avoir obtenu** l'autorisation des co-auteurs pour l'archivage de la publication ;
- **transmettre** les documents nécessaires (références, contrat de copyright, pdf-auteur, programme de la conférence) à la référente ou au référent de leur haute école :
 - pour les publications, dès leur parution ;
 - pour les apparitions média, dès leur mise en ligne ou dès leur publication ;
- **se renseigner** sur les droits d'archivage (contrats de copyright) et, dans la mesure du possible, négocier l'autorisation d'archiver la publication dans ArODES⁵ ;
- **ne pas protéger** les documents afin qu'ils puissent être archivés facilement.

4.2 Les référent-e-s désigné-e-s pour chaque haute école

La ou le référent-e en matière de publications de chaque haute école s'engage à :

- **mettre en œuvre** les RC et la présente procédure au sein de sa haute école ;
- **promouvoir** ArODES et expliquer le processus aux collaboratrices et aux collaborateurs ;
- **récolter et transmettre** les publications des collaboratrices et des collaborateurs aux bibliothécaires de la HEG-GE au moyen d'un fichier Excel déposé sur l'espace SharePoint dédié dès leur parution et après avoir classifié la publication dans l'un des indicateurs de performance de la recherche retenus par le domaine Economie et Services (I1, I2, I4) ;
- **s'assurer** que la publication réponde bien aux critères émis dans les Délimitations, notamment le point 3. Pour les I4, les PDF doivent être transmis également sur l'espace SharePoint dédié et le passage du texte où il est fait mention du projet Ra&D doit être surligné. Pour les émissions de radio et télévision, les minutes concernées doivent être précisées ;
- **transmettre** toute information utile aux collaboratrices et aux collaborateurs ainsi qu'aux bibliothécaires en charge des publications.

4.3 Les bibliothécaires de la HEG-GE

Les bibliothécaires de la HEG-GE en charge des publications s'engagent à :

- **traiter les publications** dans les meilleurs délais ;
- **transmettre** toute information utile aux référent-e-s des hautes écoles ;
- **vérifier** la classification de la publication dans les indicateurs de performance de la recherche retenus par le domaine Economie et Services.

4.4 Le Comité Ra&D du domaine Economie et Services

Le Comité Ra&D du domaine :

- **décide** de l'intégration dans ArODES de types de publications non obligatoires selon les RC et qui ne sont pas prévus dans la présente Procédure ;
- **soumet**, pour approbation, au Dicastère Recherche et Innovation les demandes d'archivage dans ArODES concernant des types de publications non prévues par les RC.

Quelques pistes d'aide à la négociation ici <http://www.hesge.ch/heg/infotheque/services/publications-heg/copyright>

5 Entrée en vigueur

La présente procédure entre en vigueur immédiatement.

La Procédure ArODES (Archive ouverte du domaine Economie et Services HES-SO) du 9 novembre 2016 est abrogée.